

# Zoom

## Transports Cassier à Cercy-la-Tour

# A la conquête de nouveaux marchés

Spécialisée dans le transport routier de marchandises et la location de véhicules industriels, l'entreprise Cassier est implantée à Cercy-la-Tour. Depuis mars 2004, elle a développé de nouvelles activités dont la collecte et le tri des pneumatiques usagés.

Le Groupe Cassier compte 250 salariés et sept filiales sur la moitié nord du pays, dont trois en Bourgogne : Cercy-la-Tour, Nevers et Digoïn. A Cercy-la-Tour, sur un site de 8 000 m<sup>2</sup>, les Transports Cassier emploient soixante-quinze personnes dont cinquante conducteurs.

Alain Cassier, son PDG, est originaire de la Nièvre, précisément de Cercy-la-Tour, sa ville natale. Ingénieur des Arts et Métiers, il a passé dix années dans le transport comme salarié dans une entreprise de Saône-et-Loire avant de saisir en 1981, l'opportunité de créer son entreprise à Cercy-la-Tour. « Nous avons démarré à trois collaborateurs. Notre rythme de progression a été de 20 à 25 % par an. Nous avons commencé avec trois camions. Aujourd'hui notre flotte compte 50 véhicules et une centaine de semi-remorques ».

L'entreprise est spécialisée dans le transports de lots et la location de véhicules avec conducteur. Elle propose également des solutions originales de transport pour la clientèle. Véhicules aux couleurs de l'entreprise, adaptation de ces derniers à des dimensions particulières.

Le stockage, l'entreposage et la gestion des stocks pour l'entreprise voisine, Faurecia, constituent d'autres d'activités. « Faurecia, c'est notre raison d'être à

Cercy-la-Tour - souligne Alain Cassier - notre client d'origine et le premier en volume ». S'y ajoutent la collecte et le tri de pneus usagés, pour lesquels les transports Cassier ont reçu l'agrément d'Aliapur (voir encadré) pour la Nièvre. Une activité démarrée il y a six mois, qui occupe quatre personnes, constitue déjà 3% du Chiffre d'Affaires,

**7 millions de kilomètres parcourus sur l'année**



Photo : © C. Deschanel

Photo : © C. Deschanel

## Les Transports Cassier, collecteur retenu par ALIAPUR pour la Nièvre

Selon le décret «pneus usagés» du 24 décembre 2002, tout pneu neuf vendu en France, doit être valorisé en fin de vie dans une installation agréée.

Dans la limite des tonnages de leurs ventes de l'année écoulée, obligation est faite aux producteurs, de collecter ou faire collecter, puis de traiter ou faire traiter à leurs frais les pneus usagés, détenus par les distributeurs ou présents dans les entreprises et collectivités locales détentrices. Cette élimination ne peut se faire que dans des installations agréées. De même, distributeurs et détenteurs doivent remettre les pneus usagés à des collecteurs agréés, des exploitants d'installations de valorisation agréées, des entreprises de travaux publics, le remblaiement, de génie civil, ou encore, des agriculteurs pour l'ensilage.

Principal acteur du recyclage des pneus usagés, la société ALIAPUR regroupe les grands manufacturiers (Continental, Dunlop, Goodyear, Michelin, Pirelli, Kleber, ...) qui représentent environ 70% des flux annuels de pneus usagés en France.

En charge de l'accomplissement des obligations environnementales de ses clients, elle assure le devoir des pneus usagés en France, à savoir la collecte auprès des détenteurs et distributeurs, le regroupement, le tri et la valorisation matière ou énergétique. Elle réalise cette mission dans la limite des tonnages mis sur le marché par ses clients l'année précédant la mise en œuvre, sur la base de leurs déclarations.

ALIAPUR : <http://www.aliapur.com>

Décret n° 2002-1563 du 24 décembre 2002 relatif à l'élimination des pneumatiques usagés. Arrêté du 8 décembre 2003 relatif à la collecte des pneumatiques usagés.

### Le saviez-vous ?

*Un pneu, c'est de la gomme, c'est-à-dire du caoutchouc naturel ou synthétique, mais c'est aussi de l'acier, du textile et du carbone. L'acier et le carbone peuvent être directement réemployés par les aciéries et la poudre de textile réutilisée pour maintenir les sols d'hippodromes. Toutefois, le caoutchouc d'un pneu usagé ne peut techniquement pas redonner naissance à un nouveau pneu.*



Photo : © C. Decimanti

représente environ 15 000 pneus collectés soient 100 tonnes par mois.

Les transports Cassier disposent d'un service de formation interne aux métiers de la route. Interrogé sur le métier de conducteur, Alain Cassier répond « C'est 186 heures de moyenne de service par mois, ce qui comprend la conduite, l'attente, le travail éventuel de chargement, de déchargement. Il n'y a rien de routinier. Ce métier réclame de gros sacrifices sur le plan familial. Pourtant la majorité des conducteurs sont mariés. Chez nous, ils rentrent au moins une fois voire deux chaque semaine. Mais nous avons des difficultés à recruter à cause des contraintes imposées par ce métier. D'ailleurs aucune femme n'est inscrite à notre effectif. Par contre dans nos filiales assurant

des trafics locaux réguliers, quelques unes sont présentes ».

Dans le cadre de son offre de transports à la demande, l'entreprise Cassier réalise aussi des transports de déchets industriels. Elle utilise des camions spéciaux, dits à fonds mouvants, dont le plancher se dérobe pour le déchargement. « Les transports industriels deviennent de plus en plus limités. Les transporteurs français perdent des parts de marché au profit des Espagnols, des Portugais, des Polonais, des Tchèques, des Bulgares, des Roumains ou des Slovaques. La conjoncture est aussi rendue difficile avec la hausse du carburant et nous subissons une très forte pression sur les prix, les transporteurs étrangers pratiquant des prix plus bas. Cependant, nous recherchons toujours des

solutions de substitution. Le recyclage de déchets industriels pourrait devenir notre nouvel axe de développement », précise Alain Cassier.

Les activités transport et location de véhicules industriels représentent 85 % du Chiffre d'Affaires (les 15 % restant représentant l'entretien et la gestion des stocks). Celui-ci s'élève à 8,7 millions d'euros pour 2003 pour le site de Cercy-la-Tour et à 21 millions d'euros pour le Groupe Cassier.

Certifiée ISO 9002 en 1997 puis ISO 9001 version 2000 en janvier 2003, par l'AFAQ, l'entreprise Cassier est le premier transporteur-logisticien certifié dans la Nièvre. En mai dernier, à l'occasion de la Nuit des Leaders, une manifestation organisée par le Journal du Centre, récompensant les entreprises nivernaises les plus performantes, Alain Cassier a été désigné lauréat dans la catégorie « Qualité, sécurité, environnement ».

**On rayonne sur toute  
l'Europe des dix**